

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents :** Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

**Procurations :** Patrice MAILLY à Didier ROUX  
Valérie AUPECLE à Marion GAIN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Valérie LACROIX

**Date de convocation :** 19 mai 2017

**Date affichage :** 22 mai 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Appel à candidature pour l'aménagement de l'accessibilité à la mairie

#### **Délibérations :**

##### **1/ Location logement au 1<sup>er</sup> étage dans l'ancienne cure :**

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la part de Monsieur CORNELOUP Mathieu pour louer le logement situé au 1er étage de l'ancienne cure, libre depuis fin février 2017.

Le conseil donne son accord pour une location au 1<sup>er</sup> juin 2017.

**15 voix pour**

##### **2/ Participation financière des familles au transport communal pour l'année scolaire 2017/2018 :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune.

Il informe que la participation demandée par famille était de 50 euros pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année scolaire 2017/2018 une participation annuelle de 50 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

**15 voix pour**

##### **3/ Tarifs des garderies périscolaires :**

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire de la garderie périscolaire est inchangé depuis septembre 2014 à 1.20 euro la demi-heure.

Le tarif horaire de la garderie des transports est inchangé depuis septembre 2014 à 1.70 euro quelque soit le temps de fréquentation pour un enfant ne montant pas effectivement dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir la participation financière horaire des familles par enfant comme suit :

- \* garderie périscolaire :

de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,20 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

de 7h15 à 8h15 pour le mercredi : 1,20 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due)

\* garderie des transports :

de 8h15 à 9h00 pour tous les matins : gratuite

de 16h00 à 16h30 pour le lundi, mardi, jeudi : gratuite

de 16h20 à 16h45 pour le vendredi : gratuite

de 11h40 à 12h05 pour le mercredi : gratuite

\* garderie des transports :

de 16h30 à 17h30 pour le lundi, mardi, jeudi : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quelque soit le temps de fréquentation.

de 16h45 à 17h30 pour le vendredi : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quelque soit le temps de fréquentation.

de 12h05 à 13h30 pour le mercredi : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quelque soit le temps de fréquentation.

Cette tarification sera mise en place à compter de la rentrée de septembre 2017.

**15 voix pour**

#### **4/ Subvention : acquisition de tous supports pour la Médiagora :**

Une modification de la délibération du 31 mars est demandée.

**15 voix pour**

#### **5/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire :**

La délibération est reportée en juin.

#### **6/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire et la garderie du mercredi midi :**

La délibération est reportée en juin.

#### **7/ Subvention Leader pour l'aménagement d'un site pour le maintien de professionnels de santé :**

Sous condition d'un subventionnement suffisant, le Conseil Municipal a donné son accord sur l'aménagement d'un site pour le maintien de professionnels de santé, à financer avec un plan de financement pour un montant de 109 048.90 € TTC. Il autorise le maire à solliciter l'aide prévue du FEADER 2014-2020 au titre du programme LEADER du GAL du Pays Charolais Brionnais pour un montant de 14 000 € et autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

**15 voix pour**

#### **8/ Encaissement chèque notaire pour l'achat du garage vers le site multiservice :**

Le Maire, Didier ROUX, rappelle que la commune a acquis le garage section AB n° 167 jouxtant le terrain du site multiservice dans la perspective de créer un espace de rangement pour le futur boulanger.

L'acquisition, pour la somme totale de 4 000 euros (hors droits et hors frais liés à l'acquisition), a été financée par les fonds propres de la commune sans avoir recours à un prêt financier. Les frais versés au notaire étaient de 1 100 euros à la signature du bail.

Le maire a reçu un chèque de 275.95 euros le 15 mai 2017 pour solde de tout compte.

**15 voix pour**

#### **9/ Appel à candidature pour l'aménagement de l'accessibilité à la mairie :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite. Il explique qu'un marché public de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'architecte Raphael DEVROEY et que ce marché s'élève à 5 000 € HT. L'architecte a fourni l'Avant-Projet Définitif et l'ensemble des documents concernant l'appel à candidature.

Ce marché estimé à 55 000 € HT sera passé en MAPA (marché à procédure adaptée).

Le conseil municipal décide de lancer une consultation dans le cadre d'un MAPA pour les travaux d'accessibilité de la mairie et autorise et mandate le maire à signer tous documents nécessaires s'y référant.

**15 voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :**

L'état de paiement à fin avril des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

### **2/ Tour de garde pour les élections législatives :**

Le point est fait sur les permanences à tenir. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

### **3/ Compte rendu de la réunion de l'ATD et le CAUE pour l'aménagement du ventre bourg :**

Vendredi 19 mai, la commission aménagement du bourg s'est réunie en présence d'Emmanuelle LIMARE du CAUE 71 et Clément NOZIERES de l'ATD71. Un projet de l'aménagement des abords de l'église a été présenté mais son évaluation financière est très élevée. Il est donc envisagé de solliciter l'avis d'un architecte paysagiste pour déterminer la faisabilité ou non d'un tel aménagement. Une réunion avec la DRI sera programmée pour coordonner la réfection de la départementale avec ce projet.

### **4/ Déplacement des primaires à la piscine de Charolles :**

Lors du dernier conseil d'école, il a été dit que le coût du transport de piscine serait pris en charge par les communes de Lugny les Charolles et Saint Julien de Civry. Le devis du transporteur RSL s'élève à 62 euros par transport pour l'année scolaire 2016.2017. Une dizaine de trajets pourraient être effectuée si la météo le permet. Les communes de Saint Julien de Civry et Lugny les Charolles se partageront les frais de transport.

### **5/ Demande de B Side Company :**

B Side Company demande à s'installer sur le terrain de pétanque pendant l'été pour répéter leur spectacle. Le Conseil donne son accord à leur installation.

### **6/ Horloge astronomique Sydesl :**

Paul SAGE explique avoir obtenu un devis de 500 € HT pour le remplacement de 2 horloges astronomiques à la Gare et dans le bourg. Le conseil donne son accord.

### **7/ Les Amis du Cada :**

Une réunion a été organisée en vue d'organiser le relogement d'une famille.

## **Questions diverses :**

### **1/ Isolation logement de la cure et cuve à gaz :**

Le plancher du grenier sera nettoyé en vue d'installer de l'isolant type laine de verre. Un contrat a été signé avec un nouveau prestataire pour la location de la cuve à gaz.

### **2/ Ancienne grille du monument aux morts :**

Une demande a été faite en mairie pour l'achat des grilles.

### **3/ Téléphone à la micro-crèche :**

Dans le cadre de la sécurité des espaces publics, un téléphone de secours est nécessaire à la Micro-Crèche.

### **4/ Vêtements de travail pour l'agent communal en charge de l'entretien de la commune :**

Un devis est proposé et accepté pour des chaussures, un casque anti-bruit, une parka et une combinaison.

### **5/Pique-Nique communal :**

Il a lieu le dimanche 2 juillet à La Croix des Vignes à Prizy. L'apéritif sera offert par la municipalité de Prizy. L'invitation est validée et sera distribuée par la Poste courant juin.

### **6/ Extincteurs :**

4 extincteurs ont été changés pour un coût de 355.20 € TTC. Cette dépense est subventionnée à 50 % par Groupama.

**7/ Josiane Corneloup**, candidate aux législatives pour la 2e circonscription de Saône-et-Loire, demande la liste des adresses email de tous les conseillers municipaux. Un avis défavorable est donné.

**8/ Embellissement du bourg :**

Le Maire remercie l'ensemble des participants bénévoles pour la journée de nettoyage du bourg.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :**

**Jedi 22 Juin 2017 à 20h30**